

2015, essai transformé ?

2014 pour l'ensemble de l'économie sociale en France restera l'année de l'adoption de la loi cadre de l'ESS. Pour 2015, les attentes du secteur porteront sur la mise en application de ladite loi à coups de décrets, les questions autour du financement n'étant pas complètement éclaircies. Mais d'ores et déjà, de graves inquiétudes troublent le secteur associatif, conséquence d'un financement public à la baisse. Autre facteur d'incertitude (et de danger ?), les répercussions électorales, départementales en mars, régionales en décembre. Le secteur a sans doute de quoi retenir son souffle. Et la bonne année ! **PB** (ES)

Passation à la Cress Poitou-Ch.

Pierre-Yves Boutin, vice-président de la Ligue de l'enseignement du Poitou-Charentes, vient de succéder à Daniel Arsicot, à la présidence de la chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (ESS). P.-Y. Boutin a été élu à l'occasion du conseil d'administration du 17/12 pour un mandat de 2 ans à la tête de l'entité

transversale de l'ESS dont le rôle est conforté par la loi cadre. Daniel Arsicot, délégué MGEN, qui reste membre du bureau, a vu son mandat de 5 ans marqué notamment par le succès en octobre du premier salon national de l'ESS à Niort. Ce qui devrait valoir à la région de se voir confier à nouveau l'organisation de la prochaine édition.

ESS en Poitou-Charentes, les chiffres

L'Observatoire régional de l'économie sociale et solidaire (Oress), département de la chambre régionale de l'ESS du Poitou-Charentes, vient de publier les chiffres clés 2014 de l'ESS dans cette région. Ce document de 16 pages (1) reprend les données statistiques mises à jour et déployées sous divers angles. Il vient compléter le panorama de l'innovation publié en octobre au moment du salon national de l'ESS de Niort. Ces données sont déclinées au niveau des 9 communautés d'agglomération. En synthèse : l'ESS en Poitou-Charentes «pèse» 13% de l'emploi salarié (71.883 salariés, 1,90 Mds € de rémunérations brutes distribuées, 7.007 établissements employeurs).

(1) Disponible en format pdf en téléchargement sur le site de la Cress

> **CRÉATION DES SCOP D'AMORÇAGE** Un décret publié au JO du 1^{er} janvier 2015 crée la Scop (société coopérative et participative) d'amorçage, dispositif prévu par les articles 27 et 28 de loi de l'économie sociale et solidaire. Ce décret permet aux salariés associés d'être minoritaires au capital mais de disposer de la majorité des voix. La détention du capital social au moment de la constitution est l'un des obstacles identifiés de la reprise d'entreprise sous forme de Scop. Le

nouveau statut devrait faciliter les dossiers de reprise avec la possibilité de réunir un tour de table avec des associés non coopérateurs. Il prévoit une durée de 7 ans pour que les salariés atteignent le seuil de 50% des parts, les associés non coopérateurs devant s'engager à céder ou à obtenir le remboursement de ces parts. Cet engagement devra figurer dans les statuts de la Scop. Il conditionnera l'accès au statut fiscal dérogatoire des Scop.

> **ENTREPRISE SOLIDAIRE DE PRESSE** Dans une proposition de loi sur la «modernisation de la presse» - texte émanant du groupe PS adopté en première lecture en décembre à l'Assemblée - figure le nouveau statut d'«entreprise solidaire de presse d'information». Le modèle juridique est inspiré de l'économie sociale et solidaire, avec une répartition spécifique des bénéfices, en d'autres termes une lucrativité limitée (mise en réserve et obligation de réinvestissement).

Insertion : nouveau dispositif régional

La Région a modifié son dispositif d'aide au développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), secteur qui emploie plus de 14.000 personnes en Poitou-Charentes.

LA RÉGION POITOU-CHARENTES a mis en place depuis le 1^{er} janvier un nouveau dispositif de soutien au développement des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Ce secteur représente 173 structures sur ce territoire et emploie 14.120 personnes.

Objectif de ce nouveau dispositif d'aide unique : soutenir l'IAE, améliorer la formation des salariés et favoriser la synergie entre ces structures d'insertion et les entreprises du secteur classique, mais aussi encourager la mutualisation entre ces entités. Il s'agit aussi de tenir compte de la place de ce secteur dans l'économie régionale en s'adaptant à la réforme de l'insertion par l'activité économique qui simplifie le financement et les aides aux structures.

L'aide régionale (1), qui vient en complément du soutien de l'Etat, est axée sur l'amélioration de la performance des entreprises d'insertion en

favorisant leur assise financière et le développement de l'activité et de l'emploi (effort pour conquérir de nouveaux marchés, création de produits et de services innovants, développement de partenariat, mutualisation des moyens, etc.).

Ce soutien incite notamment au déploiement vers des filières d'avenir définies par la Région. A cet effet, les dispositifs locaux d'accompagnement seront mobilisés (DLA). Par ailleurs, un recours au Fonds régional d'investissement solidaire est prévu pour renforcer les fonds propres des structures dans le cadre de la formation professionnelle des salariés et des encadrants. (Arftlv, Iris)

(1) L'aide est plafonnée à 15.000 euros sur un an, renouvelable une fois, devant correspondre à 50% des coûts salariés mobilisés pour ces actions, avec un bonus de 5.000 euros en cas de mutualisation entre plusieurs entités ou recours à une ressource externe type emploi partagé.

POST-IT DU CÔTÉ DES SCOP Le tribunal de commerce de Laval a ordonné, faute de repreneurs, le 07/01 la liquidation judiciaire de la **Scop Arféo-Buroform** (mobilier de bureau) - 220 salariés dont 90 à Valdivienne - reprise en Scop (société coopérative et participative) par son personnel en janvier 2013. Dans une interview à "Ouest-France", son ancien dirigeant, Michel Mointet, commente : «Notre modèle économique n'intéressait pas non plus un fonds d'investissement. Qu'on apporte 2.000 € ou 1 million d'euros, on n'a qu'une seule voix dans l'entreprise. Inévitablement, nous avons dû nous déclarer en cessation de paiement.» La **Scop Metalit** (tôlerie industrielle), reprise à Mirambeau (Charente-Maritime) en 2013 par 14 de ses 23 salariés, a bouclé son premier exercice avec un chiffre d'affaires à 2,3 M€, soit 35% de plus que les prévisions, avec à la clé le recrutement d'un CDI et de 4 CDD. Dans les Deux-Sèvres, l'entreprise niortaise de confection haut de gamme **Couture Venise Verte**, reprise en Scop en 2008 par une quinzaine de salariées, a fêté le 6^{ème} anniversaire de son nouveau cours avec un carnet de commandes plein et des grandes marques dans sa clientèle. (Sud-Ouest, NR, JDP)

SALON DE L'ESS La chambre régionale de l'ESS Poitou-Charentes recrute un chargé événementiel, en CDD de 10 mois, qui aura entre autres missions celle d'organiser la 2^{ème} édition du salon national de l'économie sociale et solidaire qui se devrait donc se dérouler donc à nouveau dans la région (la 1^{ère} édition a été organisée en octobre dernier à Niort).

L'insertion par l'activité économique (SIAE) regroupe 4 types de structures : en production, les entreprises d'insertion (EI) et les chantiers d'insertion (ACI) ; en mise à disposition, les entreprises de travail temporaire et d'insertion (ETTI) et les associations intermédiaires (AI) dans des secteurs tels que la restauration, le BTP, l'environnement, le service à la personne, etc. Fin 2013, on comptait dans la région, 32 établissements conventionnés en EI, 11 en ETTI, 31 en AI et 130 en ACI (dont 94 en structures distinctes), plus 6 régies de quartier ou de territoire. Selon ARFTLV, en 2012, ces structures ont permis à plus de 14.000 personnes de retrouver un emploi, soit 3.300 emplois d'insertion en équivalents temps plein.

L'Union régionale des structures d'insertion par l'activité économique (Iris) anime le réseau de l'IAE en Poitou-Charentes.

«Le système de santé a besoin d'être régulé»

Etienne Caniard, président de la Mutualité française, était à Poitiers en décembre pour une réunion multi-régionale préparatoire au prochain congrès national. Son message : le système de santé a besoin d'être rapidement régulé sous peine d'effondrement.

Le PRÉSIDENT DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE était de passage à Poitiers, juste avant le déclenchement de la grève générale des médecins généralistes. Mouvement qu'Etienne Caniard a stigmatisé, estimant que la généralisation du tiers payant en 2017, que la Mutualité française défend tout en s'inquiétant des conditions de sa mise en place-, aurait pour effet de mettre en relief les dépassements d'honoraires. Alors même que le tiers payant, les études le montrent, est un des facteurs favorisant l'accès aux soins. Plus largement, Etienne Caniard décrit un système de santé extrêmement «désorganisé», lesté par le poids excessif de l'hôpital, et incapable de donner une réponse aux problèmes de parcours de soin et d'organisation territoriale de la santé. Ce qui se traduit par des dépenses en hausse, des déficits chroniques, bref un état en crise et un «malaise généralisé» avec un système de santé, qui si l'on ne fait rien, «va s'autodétruire lentement».

«Aujourd'hui peut-on se passer des mutuelles ?» demande Etienne Caniard, «malheureusement non». Alors que, relève-t-il, «par nature, l'assurance maladie est plus solidaire qu'une mutuelle parce qu'elle s'adresse à toute la population». Or, pour la première fois, l'accès à la complémentaire recule : 3,3 millions de personnes en étaient privées en 2012, soit 500.000 de plus qu'en 2010. «Ce chiffre devrait alarmer nos

gouvernants quand on sait que le renoncement aux soins est deux fois plus important pour les personnes ne bénéficiant pas d'une complémentaire».

Pour remédier à ce contexte alarmant, Etienne Caniard rappelle les revendications de la Mutualité française: la possibilité pour les mutuelles d'être acteurs du conventionnement avec les professionnels de santé, « seul moyen disponible pour peser sur les prix, le reste à charge et la qualité des soins»; obtenir une baisse des taxes pesant sur les complémentaires, la généralisation effective du tiers payant que les mutuelles ont déjà mis en place et le renforcement de l'identité mutualiste à l'occasion d'une refonte du code de la Mutualité.

La Mutualité française en Poitou-Charentes

199 mutuelles adhèrent en Poitou-Charentes à la Mutualité française, 1^{er} acteur de complémentaire santé en France (60% de la population concernés avec 38 millions de personnes protégées, un million en Poitou-Charentes). Dans la région, la Mutualité française, présidée par Charles Campa-Brossard, emploie 1.200 salariés, avec près de 80 établissements de soin et d'accompagnement, génère 80 millions de chiffres d'affaires et regroupe 1.500 militants mutualistes.

Assurances (siège à Niort, régie par le code des assurances), ont engagé un rapprochement afin de développer des synergies de compétences et dégager une stratégie commune de développement.

POST-IT MÉMOIRES OUVRIÈRES ET COOPÉRATIVES 23

anciens employés de laiteries coopératives ont témoigné dans le cadre de l'inventaire des mémoires ouvrières sous l'égide de la Région Poitou-Charentes. Ce travail a été mené par Passerelles Images, en Sud Deux-Sèvres et en Anis-Charente-Maritime, sous forme d'interviews et de portraits vidéo auprès de personnes qui ont travaillé dans ces coopératives. Quatre captations vidéo sont visibles sur le site de l'inventaire du Poitou-Charentes.

MUTUELLES | SMACL/MNT Les mutuelles historiques des collectivités territoriales, la Mutuelle nationale territoriale (MNT), régie par le code de la mutualité, et SMACL

EcoSocial Info

édité par EcoSocial Presse, agence régionale d'information spécialisée en économie sociale

Directeur de la publication, journaliste : Patrice Boccanfuso

p.boccanfuso@ecosocial-info.com

Tél. 06 79 42 47 72

La Gilardie 24600 Saint-Sulpice-de-Roumagnac

ISSN, commission paritaire : en cours

www.ecosocial-info.com

Le modèle mutualiste porté aux nues

L'Institut Montaigne, think tank plutôt classé pro-libéral, a publié un rapport sur le poids du modèle économique mutualiste, dominant dans les secteurs de la banque et de l'assurance - une spécificité française - et fait des propositions pour que ce modèle décrit comme exemplaire puisse se pérenniser et se développer.

L'INSTITUT MONTAIGNE PRÔNE LE MUTUALISME. Jean-Philippe Mileysy, blogueur à "Politis", applaudit des deux mains et, peut-être, n'en croit pas ses yeux. Il faut dire que ce think tank, fondé par Claude Bébéar, l'ancien patron d'Axa, est plutôt d'obédience libérale, orientant néanmoins ses études au croisement des questions de financement, de compétitivité et de cohésion sociale.

Son récent rapport titré «Concilier démocratie et efficacité économique : l'exemple mutualiste», dépeint ce dernier comme «un modèle économique original», sans but lucratif et sans actionnaire, et se penche sur ce en quoi il «constitue aujourd'hui une voie complémentaire aux sociétés anonymes», avec un mode de gouvernance, fondé, note le labo d'idées, sur le principe une personne - une voix.

Un modèle issu d'un mouvement mutualiste qui a trouvé ses racines dans l'histoire sociale remontant à deux siècles. Notamment dans le domaine bancaire, les banques mutualistes se sont donné pour vocation de «financer l'activité de catégories professionnelles qui n'ont pas accès au crédit». Et de citer au passage le Crédit agricole pour les agriculteurs et le Crédit mutuel pour les petits commerçants.

Aujourd'hui, ce modèle économique domine le marché de la banque de détail : 67% des encours de dépôts et 71% des crédits aux particuliers pour les banques coopératives, représentant 60% des 36.200 agences bancaires. Lesquels établissements, note encore le think tank, se caractérisent par un

fort ancrage territorial et un «rôle social affirmé». Ce qui ne constitue nullement un handicap pour la performance économique: 2/3 de la rentabilité d'exploitation des établissements en France en 2012 sont réalisés par le secteur mutualiste.

Risque de banalisation des valeurs mutualistes

On retrouve ce type de prééminence dans le secteur de l'assurance : 64% des primes sur le marché de l'assurance automobile pour les mutuelles, 71% du côté des cotisations santé dans le domaine de l'assurance des personnes. L'Institut Montaigne ne se hasarde pas à passer à la critique les dérives en matière de gouvernance ou de financiarisation de certaines de ces grandes entités mutualistes. D'autres le font régulièrement.

En revanche, le think tank s'attache à dégager des pistes pour «maintenir et conforter la robustesse et la performance» de ce modèle (propositions relatives en grande partie au faire-savoir et aux bonnes pratiques), auxquelles souscrit Jean-Philippe Mileysy pour qui «la vraie menace» tient au «risque de banalisation des valeurs mutualistes». Ce qui est visé ici : les concurrents assureurs et banquiers au statut capitalistique qui découvrent et revendiquent aujourd'hui les vertus de la «qualité de service rendu» (à leurs clients) et de la démarche de la RSE (responsabilité sociale des entreprises).

L'AGENDA

MARDI 20 JANVIER

ALIMENTATION ET MALADIE D'ALZHEIMER Conférence organisée par la Mutualité française, avec Virginie Billaudeau, diététicienne, Gisèle Llobel, présidente de France Alzheimer 79 De 15h à 17h, Ehpad Les Lauriers roses, Chizé-79

MARDI 3 FÉVRIER

ATELIER FIL MAUVE Lancement du cycle de formation pour les aidants, accompagnement d'un parent malade d'Alzheimer De 14h à 16h, Centre social Louis Aragon, Angoulême-16

JEUDI 5 FÉVRIER

LES RESSOURCES SOLIDAIRES En appui du secteur de l'IAE (insertion par l'activité économique), journée organisée par la Ddirrecte Poitou-Charentes, en partenariat avec l'Iris et l'IPCA Palais des congrès Rochefort 17

MERCREDI 11 FÉVRIER

ECONOMIE DU PARTAGE Présentation de Koolicar (auto-partage) organisée par le Défi niortais A partir de 18h, Centre Du Guesclin, Niort-79